Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260320-2026_08_MARS-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Antoine FOURNEL

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27.

2026 - 08 - MARS - DÉTERMINATION DU NOMBRE D ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente le rapport qui suit :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

CONSIDERANT qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints ;

CONSIDERANT que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit Conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de CORPS-NUDS un effectif maximum de **huit** adjoints.

Il vous est proposé la création de huit postes d'adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** la création de huit postes d'adjoints au Maire,
- **AUTORISE** M le Maire à signer la présente délibérations et tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026
Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS NUDS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35150